



ZONAGE INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Concertation préalable du public

Réunion publique Saint-Drézéry :

21/04/2023 à 17 h 30 - Salle Georges Brassens



régie des
eaux



montpellier
méditerranée
métropole

MOT D'INTRODUCTION

LES OBJECTIFS DE LA RÉUNION



Vous présenter le projet (démarche, grands enjeux, cartographies...)



Vous informer sur les modalités de concertation



Apporter des réponses à vos questions

SOMMAIRE DE LA RÉUNION

- **Définition, enjeux et planning général du zonage d'assainissement**
- **Zonage d'assainissement intercommunal: propositions**
- **Situation actuelle de Saint-Drézéry vis-à-vis de l'assainissement des eaux usées**
- **Zonage d'assainissement à l'échelle de Saint-Drézéry: cartographie, programmation d'extension des réseaux**
- **Modalités de concertation**
- **Temps de questions/réponses**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PREAMBULE SUR SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DE LA METROPOLE

Légende :



Station d'épuration



Collecteur intercommunal
d'eaux usées



Chiffres clés (données 2021)

- 29 millions de m³ facturés
- 123 000 abonnés
- **490 000 habitants raccordés**
- **1 500 km de réseaux**
- 223 postes de refoulement
- **13 stations de traitement des eaux usées**
- 575 000 Equivalents-Habitants (EH) de capacité totale de traitement
- **4 600 installations** recensées en **assainissement non collectif (ANC)**
- **62 M€ TTC de dépenses** du budget annexe de l'assainissement, dont 42 M€ de dépenses réelles d'investissements

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la gestion de l'assainissement est assurée par la Régie des Eaux de Montpellier 3M.

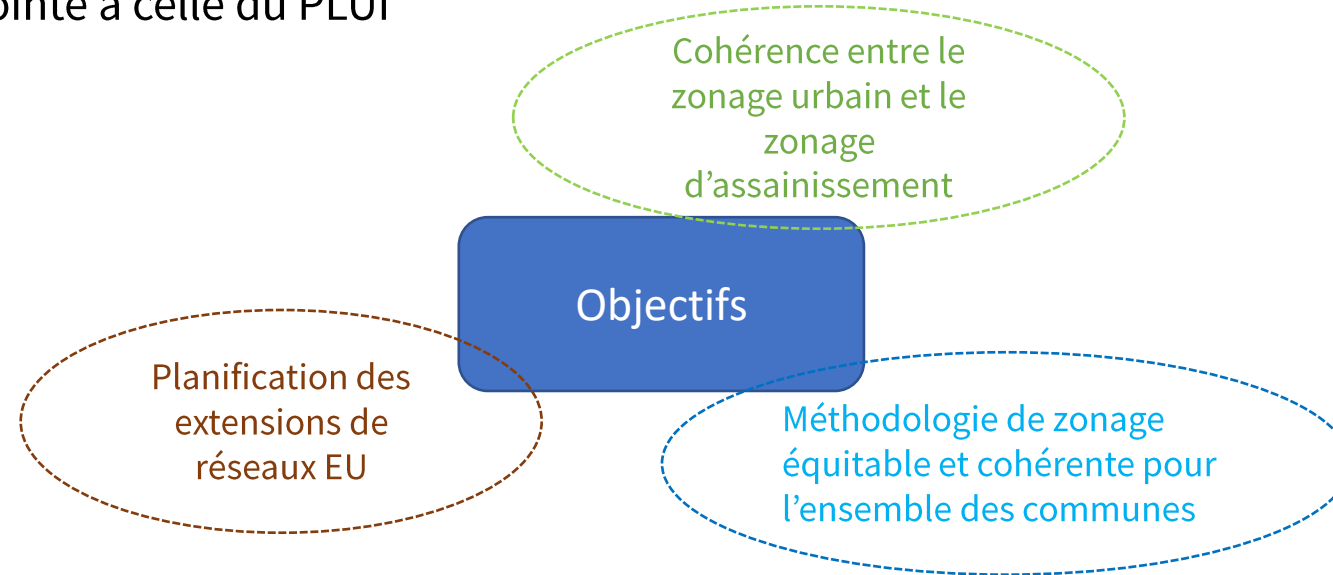
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT: DEFINITION, ENJEUX ET PLANNING GENERAL

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

DEFINITION ET OBJECTIFS

Objet: Identification des zones à desservir en assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif

- ➔ Obligation réglementaire par application de l'article L.2224-10 du CGCT
- La procédure s'intègre dans celle du PLUi
- Enquête publique conjointe à celle du PLUi



AC: Assainissement Collectif
ANC: Assainissement Non Collectif

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

ENJEUX

Des enjeux environnementaux

Préservation de la qualité des eaux souterraines et superficielles par un choix d'assainissement adapté

Résorption d'une partie des ANC non conformes

Des enjeux urbains

Mise en cohérence des zonages d'assainissement avec les zonages urbains du PLUi

Planification des extensions des réseaux tenant compte du potentiel d'urbanisation des secteurs

Des enjeux financiers

Extension des réseaux évaluée de façon technico-économique

Priorisation des travaux en fonction du nombre d'abonnés à raccorder

Etablissement d'un programme pluri-annuel d'extension des réseaux

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

BILAN DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUX EXISTANTS

- **Etudes de zonage réalisées dans les années 2000** pour l'ensemble des communes avec analyse de l'aptitude des sols à l'ANC → mise à jour du zonage sur la base des cartes d'aptitudes des sols existantes
- 2 communes pour lesquelles le zonage n'a jamais été approuvé : Castelnau le Lez et Saint Jean de Vedas.
- **Des zonages révisés au gré des modifications de PLU communaux qu'il est important aujourd'hui d'uniformiser**

PRINCIPES DE ZONAGE RETENUS A L'ECHELLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

➔ Délimitation des zones d'assainissement collectif ou non collectif en fonction de leur zonage urbain au PLUi:

- Majorité des zones U déjà desservie en assainissement collectif
- Quelques secteurs en zones U non desservis: analyse technico-financière réalisée et prise en compte des contraintes environnementales en vue de leur **classement en zone AC ou ANC**
- Zones AU desservies au fur et à mesure des opérations urbaines
- Pas d'extension de réseau prévue sur les zones A et N

Zone U = Urbaine
Zone AU= A Urbaniser
Zone N = Naturelle
Zone A = Agricole

➔ Montant total d'extension de réseau à horizon 2030 d'environ **10 M€**, permettant le raccordement de plus de **500 habitations existantes**. Budget annuel total d'extension de réseaux **entre 1,5 et 2 M€**.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

PLANNING GENERAL



SITUATION DE SAINT-DREZERY VIS-A-VIS DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

STATION D'ÉPURATION



Station d'épuration

- Dimensionnée pour traiter 4000 habitants
- Milieu récepteur: le Pradas, puis le Bérange
- Traitement poussé des effluents: matière organique, azote et phosphore
- Rendement supérieur à 95 % sur l'ensemble des paramètres
- Taux de charge (2021) moyen entre 20 et 46 % selon les paramètres

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES

Parcelle biodiversité – 6450 m²

- 4 haies plantées et irriguées
- 1 prairie semée d'espèces mellifères

→ **Objectif:** *augmenter la biodiversité floristique et faunistique (insectes, oiseaux, micromammifères)*

Parcelle biomasse – 7 380 m²

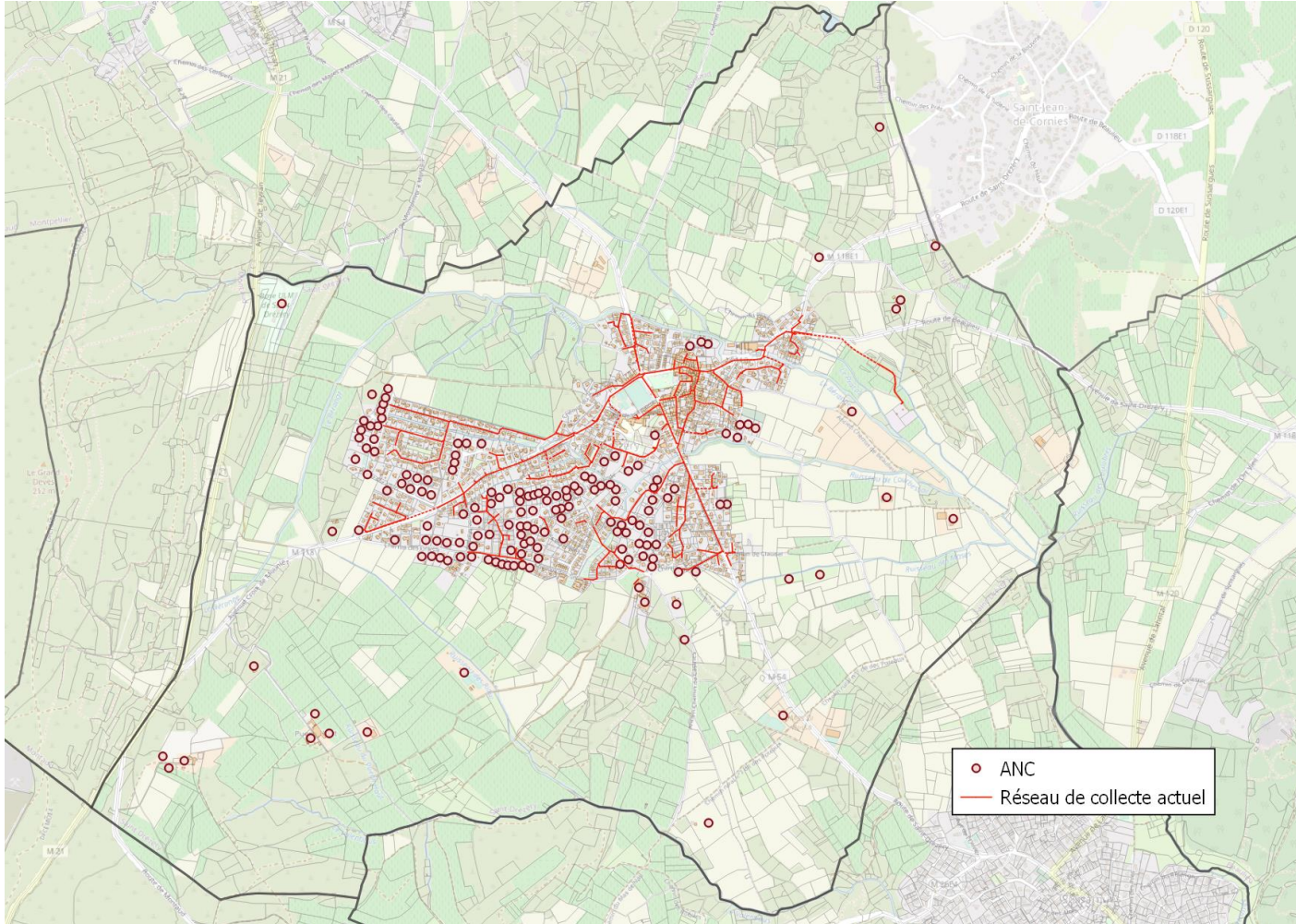
- 5 400 saules plantés et irrigués
- Espèce à pousse rapide qui repousse après une coupe à blanc

→ **Objectif:** *Valoriser la biomasse produite dans une des chaudières de Montpellier*

Ruches



ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF



- **Environ 170 dispositifs d'ANC recensés**
- Un grand nombre d'ANC non conformes (environ 50 %)
- **Sols globalement inaptes à l'assainissement**

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-DREZERY

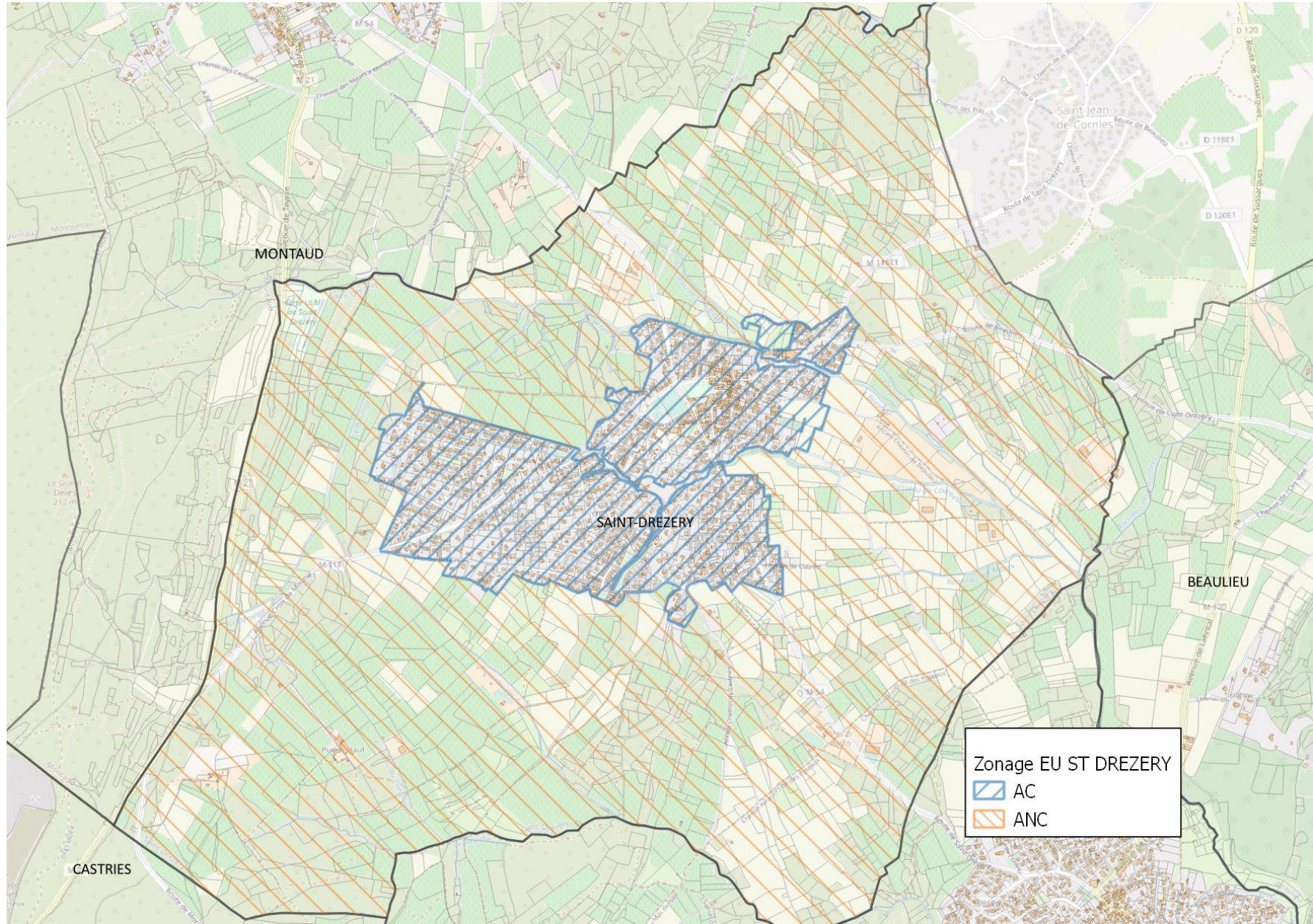
CONTEXTE ET OBJECTIF GLOBAL

- **Aptitude des sols à l'assainissement non –collectif:** Etude BCEOM de 1998
 - 66 sondages à la mototarière réalisés, ainsi que 40 tests d'infiltration sur la zone urbanisée
 - **Sols globalement inaptes à l'assainissement:** faible épaisseur de sol recouvrant un substratum très peu perméable, hydromorphie ou engorgement potentiel lié à la nature du substratum → Conclusion = recours à des filtres à sables drainés avec rejet superficiel des effluents traités MAIS disposition non conforme dans l'Hérault depuis le 20 mai 2015
 - **Zonage collectif sur l'ensemble du secteur urbain mis en place en 2012**
 - Pour autant **présence de secteurs urbains non pourvus de réseaux d'assainissement des eaux usées**
- ➔ Volonté de 3M et la Régie, avec l'appui de la commune, de rattrapage de la situation (dans la poursuite des extensions menées ces dernières années), pour une **desserte totale de l'ensemble du secteur urbain en 2035**

CARTOGRAPHIE

Principe de zonage inchangé:

Zone d'assainissement collectif correspondant aux zones U (Urbaine) et AU (A Urbaniser) du PLUi



PRESENTATION DE LA CONCERTATION

CADRE ET OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Enjeux économiques, sociaux et environnementaux

- ➔ Concertation préalable **souhaitée** par 3M
- ➔ Article L121-15-1 du **Code de l'Environnement**



La **concertation préalable** permet de :

- Soumettre les **éléments de prise de décision** au grand public dans un souci de **transparence** et de **pédagogie**;
- Présenter les **objectifs, la méthodologie** et les **caractéristiques du zonage**;
- Recueillir les **avis** et **répondre aux interrogations**

Objets de la concertation

Cartographies de zonage
d'assainissement des eaux usées
Programmation d'extension des réseaux

MODALITES DE CONCERTATION

- **PLANNING DE MISE EN LIGNE**

- 26/04: Support de présentation de la présente réunion
- 17/05: Notice du dossier de concertation
- Jusqu'à début juin: Cartographies de zonage des 31 communes

- **Des outils de contribution et d'information**



REGISTRE DE CONTRIBUTION

Mise à disposition du public à l'accueil de 3M ainsi que sur le **site internet de la Métropole**

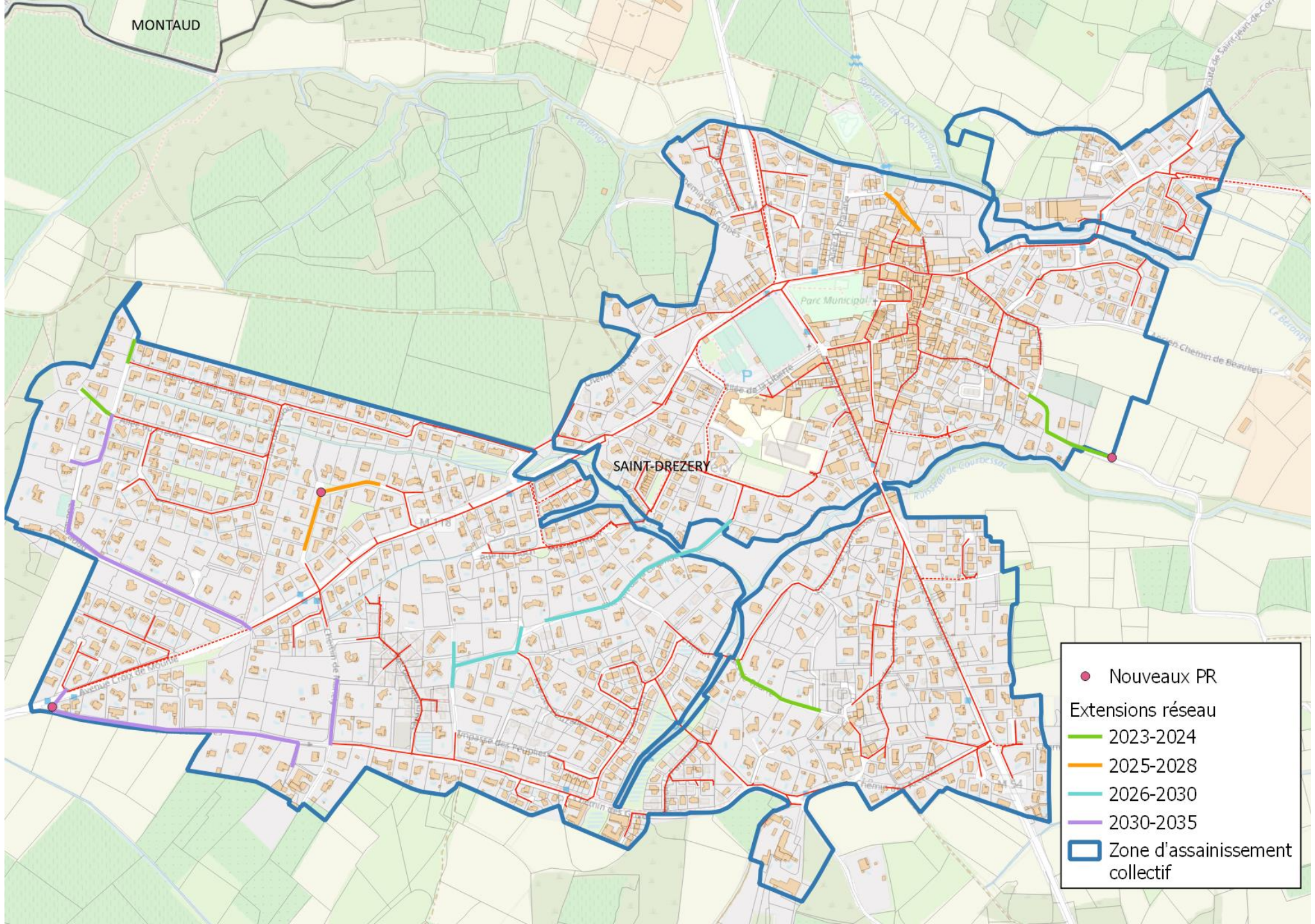


DOSSIER DE CONCERTATION

Mise à disposition du public sur le **site internet de la Métropole**

participer.montpellier.fr

TEMPS DE QUESTIONS-REponses



MONTAUD

SAINT-DREZERY

- Nouveaux PR
- Extensions réseau
 - 2023-2024
 - 2025-2028
 - 2026-2030
 - 2030-2035
- ▭ Zone d'assainissement collectif